

PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
RIUNIONE DI I PRIMU E 2 DI
FERRAGHJU DI 2024

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 2024
REUNION DES PREMIER ET 2 FEVRIER 2024

2024/ 01/006

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A LA QUESTION
DEPOSEE PAR LE GROUPE AVANZEMU**

Objet : Abandon des poursuites judiciaires à l'encontre de la jeunesse corse suite aux évènements populaires consécutifs à l'assassinat d'Yvan Colonna en mars 2022

Monsieur le Conseiller territorial,

Vous l'avez dit vous-même, il s'agit plus d'une réaffirmation que d'une question. Nous savons bien qu'une solution politique est indispensable et qu'elle est urgente à mettre en œuvre et qu'une solution politique inclut forcément la gestion politique de la dimension conflictuelle du conflit, dimension conflictuelle qui a pu prendre plusieurs formes.

Concernant votre demande d'une réaffirmation solennelle de nos objectifs en la matière, je dirais qu'il suffit d'abord de rappeler que ce point a été mis en avant, notamment lors de notre entretien avec Gérard Darmanin au lendemain de sa venue en Corse, et est exprimé notamment, même si c'est sous une forme indirecte, dans le document que j'avais signé avec lui qui rappelait nos demandes. Quand je dis « nos demandes », ce sont celles de tous les élus, syndicats et associations nationalistes qui avaient participé à la réunion du 16 mars et qui avaient évoqué, je cite, « la question de la libération des prisonniers » et c'est, je cite encore, « des suites civiles, pécuniaires et juridiques, des condamnations pénales intervenues » et dans le document que nous avons signé, il était fait référence à la « nécessité d'un cadre général apaisé et calme, privilégiant le dialogue entre les différentes parties concernées »,

et nous avons convenu avec Gérald Darmanin, dans le cadre de ce premier échange, au lendemain de l'agression mortelle d'Yvan Colonna qui n'était pas encore décédé à ce moment-là. Nous avons convenu avec Gérald Darmanin que les différentes questions que vous avez évoquées devaient être intégrées dans le processus qui s'ouvrait, notamment grâce à ce document que nous avons pris la responsabilité de signer l'un et l'autre.

Je rappelle également, et c'est important, que le 27 octobre 2022 nous avons voté une résolution solennelle de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif de Corse et nous l'avons voté, pas seulement les nationalistes, nous l'avons voté à 63 pour l'Assemblée de Corse et à 11 pour le Conseil exécutif. Je rappelle que le choix de faire des résolutions solennelles communes est également une façon de marquer l'engagement plein, entier, sans réserve de notre institution dans le domaine évoqué par la délibération.

Ces délibérations portaient adoption d'une résolution relative aux prisonniers politiques et mentionnent notamment, je cite : « l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif de Corse demandent que le processus de discussion engagé entre la Corse et l'État intègre la problématique des prisonniers dans toutes ses dimensions, retour à la liberté, condamnation pécuniaire, fidget, logique d'apaisement en direction des jeunes ».

Donc cette résolution solennelle répond parfaitement à la préoccupation d'aujourd'hui, et que nous partageons. Il n'est pas envisageable que des jeunes ou des moins jeunes ayant participé aux manifestations légitimes qui ont suivi l'agression mortelle d'Yvan Colonna puissent être condamnés, que ce soit au plan pénal ou au plan civil, et c'est encore plus inacceptable lorsqu'il s'agit de jeunes.

Et notamment au plan civil, parce qu'on ne peut pas faire peser sur eux, au début de leur vie d'adulte, une lourde hypothèque financière et patrimoniale. Donc oui, bien sûr, ce premier volet doit être intégré pleinement comme le demande la résolution dans le processus qui a vocation à déboucher sur une solution politique dans les prochaines semaines.

Mais il n'y a pas que ce volet, et je tiens à le dire, il y en a également aujourd'hui un 2^{ème}, c'est celui des questions relatives aux fihaz (fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions terroristes) ou aux questions des amendes ou des dommages et intérêts en relation avec des condamnations pour des faits politiques. Cette question est essentielle. Je vous rappelle que nous l'avons soutenue de façon constante auprès du Ministre de l'Intérieur et qu'un accord de principe pour qu'elle soit abordée et traitée rapidement nous avait été donné. Il y a urgence à ce que des concrétisations interviennent. Je rappelle notamment que nous avons vu il y a deux jours, un militant nationaliste, ancien prisonnier politique, être à nouveau convoqué devant le tribunal correctionnel au prétexte du non-respect d'aspects marginaux, il s'agit là d'une forme d'acharnement judiciaire qui n'a pas sa place dans le processus en cours.

Troisième et dernier point, il y a eu des interpellations il y a un peu plus de 48h; je crois que les uns et les autres, nous avons eu à nous exprimer sur le contexte politique global. J'ai dit, en ce qui me concerne, de façon très claire, que je considère que le seul chemin heureux qui puisse être proposé aujourd'hui à la Corse est celui d'une solution politique passant par un statut d'autonomie et d'un retour à une paix durable ce qui implique également bien évidemment la fin et la disparition définitive de la violence clandestine.

Ceci étant précisé, les interpellations qui ont eu lieu à Bastia notamment, aussi bien dans leur temporalité que dans leur forme, pose à l'évidence un énorme problème. Les Corses ont de la mémoire, les nationalistes ont de la mémoire, mais pas que les nationalistes, tous les Corses ont de la

mémoire. Nous savons très bien où peuvent nous conduire ces enchaînements et ces logiques, il faut impérativement les désactiver et les désamorcer.

Lorsque des policiers antiterroristes interviennent dans un appartement, qu'ils tapent à la porte, que le couple et les 2 enfants de 5 et 3 ans qui habitent à l'intérieur de l'appartement disent : « ne bougez pas, on s'habille, nous allons ouvrir », et que pour toute réponse, on fait sauter cette porte à l'explosif, au risque de blesser ou de tuer, alors que rien ne peut justifier le recours à ces méthodes, lorsqu'on entre pour perquisitionner et que l'on va dans la chambre des enfants et que l'on casse systématiquement les jouets, d'après ce qui a été exposé et non démenti, y compris devant les enfants âgés de 5 ans et 3 ans, on est bien au-delà de ce que commande et permet l'application du Code de procédure pénale.

Donc moi, ce que je dis, c'est que nous voulons la paix, et nous sommes engagés pour la construire. Nous réaffirmons avec force qu'il n'y a pas d'autre chemin que celui de la démocratie pour la Corse. Mais nous disons aussi qu'il appartient à toutes et à tous, et notamment aux responsables politiques à Paris, de créer les conditions pour qu'aucun dérapage n'intervienne et pour que la logique de dialogue indispensable puisse se poursuivre aux fins de construire ensemble la solution politique indispensable et souhaitée elle aussi, je le rappelle de façon unanime par cette Assemblée, notamment à travers le vote de résolution solennelle.

Donc voilà ce que je voulais répondre à la question des jeunes, sur la question du fihaz, sur la question des amendes et dommages et intérêts, et sur la question d'interpellations dans des conditions extrêmement critiquables, abusives, participant à des tensions auxquelles il faut, à mon avis, définitivement tourner le dos.

Je vous remercie.